

N° 7/06.2023

Morges, le 2 mai 2023

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
51 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE – PRÉVERENGES**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...] ».*

Le taux de couverture cantonal pour l'accueil préscolaire est actuellement de 23.8 % et celui de l'AJEMA de 15.2 %.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1 % et celui de l'AJEMA à 39 %. À l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7 % et celui de l'AJEMA à 42 %.

2. SITUATION ACTUELLE

À ce jour, le Réseau AJEMA compte 438 places d'accueil préscolaire réparties au sein de 10 structures d'accueil. La commune de Préverenges souhaitant constituer une Association à but non lucratif et prévoyant d'ouvrir une structure préscolaire de 51 places destinée à des

enfants bébés jusqu'à l'entrée à l'école s'est approchée de l'AJEMA, dans le but de l'intégrer au réseau.

Cette structure comprendra également l'actuelle crèche des « Moussaillons » comprenant 15 places. Au total, il s'agira donc d'une structure disposant de 66 places d'accueil.

Cette structure d'accueil préscolaire de 66 places dont le nom n'est pour l'heure pas défini pourra ouvrir ses portes à Préverenges, dans le premier trimestre de l'année 2024. Cette adhésion permettra au Réseau AJEMA de bénéficier de 51 places d'accueil préscolaires supplémentaires.

Cette crèche-garderie sera créée dans les locaux l'ancienne structure d'accueil privée Univers Montessori qui s'est vu contrainte de fermer à l'automne 2022 suite à une décision de l'OAJE.

La Municipalité de Préverenges, confrontée de plein fouet à cette fermeture, était de longue date à la recherche de pistes afin de renforcer le nombre de places d'accueil au sein de sa commune. Un projet étudié dans le cadre d'une construction prévue aux abords du centre scolaire de Préverenges n'aurait pu permettre une ouverture des locaux qu'en 2025-2026. La disparition abrupte d'Univers Montessori offre à la commune de Préverenges et à l'AJEMA, la possibilité d'envisager une accélération des projets initiaux.

Les locaux ayant abrité une crèche privée jusqu'à ce jour, l'espace peut donc répondre aux directives de l'OAJE moyennant des travaux de mise en conformité. Jusqu'à la fermeture de du lieu d'accueil par l'OAJE, les enfants étaient accueillis sur deux étages et de nombreux travaux avaient été effectués sans autorisation préalable.

En cas d'acceptation du présent préavis, les enfants seront à l'avenir uniquement accueillis au rez-de-chaussée. L'architecte mandaté par la commune confirme qu'il faudra refaire des aménagements.

Concrètement, les démarches sont en cours avec l'appui de l'OAJE. Leur coût est estimé à CHF 1'515'500.- selon les devis transmis. Ils font l'objet d'un préavis de la commune de Préverenges à son Conseil communal. A noter que certains coûts pourraient être en partie couverts par la subvention de la FAJE « aide à la pierre ». Une demande de permis de construire sera effectuée dès l'adhésion à l'AJEMA obtenue.

Actuellement, la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA comprend 151 demandes d'accueil préscolaire pour les communes de Préverenges, Denges, Lonay et Echandens pour des enfants âgés de 14 semaines à 4 ans.

Cette augmentation de 51 places répondrait donc à un besoin avéré des familles, qui se manifestent tant auprès du Réseau AJEMA qu'auprès des communes.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le budget présenté pour 2024 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures préscolaires du réseau.

	Budget 2024
+ Charges totales	2'205'851.00
- Recettes parentales, dons	992'633.00
- Subvention FAJE	393'603.00
- Déficit à couvrir	819'615.00

Selon la clé de répartition, la contribution sociale de 10 % est répartie par habitant, Les 90 % restants sont répartis entre les communes en fonction des heures consommées par les enfants desdites communes.

A noter qu'il s'agit d'une première estimation du budget pour cette structure. Les montants seront revus plus en détail lors de l'établissement des budgets 2024.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) D'accepter la création de 51 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2024.
- 2) D'accepter d'ajouter au budget 2024 les montants du déficit à couvrir à la participation des communes (4525.00.73100) et à la subvention par le réseau du déficit des structures (3525.01.73100).

Adopté par le Comité de direction par voie circulaire le 4 mai 2023.

Au nom de l'ARASMAC

Valérie Induni
Présidente

Anthony Vieira
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 22 juin 2023.